

Services d'accompagnement*

PROTECTIONS INDIVIDUELLES VIE ET SANTÉ

À L'USAGE
EXCLUSIF DES
CONSEILLERS

	Assurance vie	Assurance invalidité	Assurance soins de santé	Assurance maladies graves	Assurance hybride	
PRODUITS	Permanente ou temporaire Universelle Avec participation	SOLO Assurance salaire SOLO Essentiel Assurance salaire SOLO Assurance proprio	SOLO Assurance soins de santé	Priorité santé permanente ou temporaire Priorité santé – enfant Priorité santé – affaires	Vie Option santé	Vie Option autonomie
SERVICES	 Assistance téléphonique 24 h/24 7 j/7					
	 Assistance voyage		 Assistance autonomie			
	 Deuxième avis médical				 Assistance psychologique	
						 Assistance habitation



Assistance téléphonique
24 h/24, 7 j/7

L'assuré peut appeler **en tout temps pour obtenir les conseils du personnel infirmier** sur divers sujets relatifs à la santé comme la nutrition, la vaccination, les soins aux enfants, ou la prise de médicaments ou de produits naturels.

Ce service d'assistance téléphonique permet, entre autres :

- De recevoir des explications sur un trouble médical, une maladie ou les effets d'un médicament;
- D'obtenir de l'information pour apprendre à vivre avec une invalidité ou une maladie grave, comme un cancer, et de comprendre les options de traitement.

Un seul numéro pour accéder à tous les services d'accompagnement :

1 877 506-8392

* Ces services d'accompagnement ne sont pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances. Ils sont offerts pour les produits actuellement disponibles à la vente. Pour les anciennes générations de produits, il est possible qu'aucun service ne soit offert ou qu'ils divergent.

 Deuxième avis médical	 Assistance voyage	 Assistance autonomie	 Assistance psychologique	 Assistance habitation
<p>En cas de maladie, le service de deuxième avis médical permet à l'assuré de confirmer le diagnostic reçu grâce à l'analyse approfondie de son dossier et de ses antécédents médicaux par des médecins réputés mondialement. Il lui permet également d'avoir accès à des médecins spécialistes de renom international selon ses préoccupations.</p> <p>Le deuxième avis médical permet d'obtenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un service de consultation confidentiel, qui récolte les dossiers médicaux au nom de l'assuré, sans frais et sans tracas; • L'avis d'experts pour confirmer le diagnostic reçu et déterminer un plan de traitement optimal; • Un accès illimité à ce service pour l'assuré adulte¹, sa famille proche (conjoint ou conjointe et enfants à charge²) ainsi que sa famille élargie (parents, beaux-parents, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs). 	<p>Ce service, disponible 24 heures sur 24, est tout indiqué lorsque l'assuré voyage à l'étranger ou à l'extérieur de sa province et qu'il fait face à des urgences médicales ou autres.</p> <p>Volet avant départ</p> <p>Accès à un service téléphonique, gratuit et illimité, pour obtenir des renseignements et des conseils fiables avant le départ. Du personnel infirmier répondra aux questions sur la santé et des chargés d'assistance accompagneront l'assuré pour les questions de nature générale.</p> <p>Volet en cours de voyage</p> <p>Ce volet permet de faire face aux urgences de toutes sortes en obtenant de l'assistance téléphonique.</p> <p>Exemples d'assistance médicale : Références à des établissements de santé, coordination du transport pour les soins d'urgence, suivi de dossier, etc.</p> <p>Exemples d'assistance non médicale : Aide en cas de perte ou de vol de documents officiels, aller-retour d'urgence, aide en cas de barrières linguistiques, etc.</p>	<p>En cas de perte d'autonomie temporaire ou permanente, ce service offre à l'assuré une prise en charge gratuite par du personnel infirmier qui coordonnera une large gamme de services non médicaux à domicile pour faciliter son quotidien ou celui de ses proches aidants.</p> <p>L'assistance autonomie est offerte en deux volets.</p> <p>Aide à la vie domestique³</p> <p>Ce volet est offert aux assurés et à leurs proches aidants.</p> <p>Exemples : Entretien ménager léger, préparation des repas, lessive, soins à un animal de compagnie, épicerie ou autres courses, surveillance auprès d'une personne vivant seule.</p> <p>Aide à la vie quotidienne³</p> <p>Ce volet est offert aux assurés en perte d'autonomie.</p> <p>Exemples : Soins d'hygiène et de confort, assistance au lever et au coucher et aide à la mobilité à domicile, présence auprès des personnes ayant besoin de surveillance, services de transport lors de rendez-vous médicaux et d'accompagnement lors de sorties diverses.</p>	<p>L'assistance psychologique permet à l'assuré de consulter un professionnel en santé psychologique, en personne ou par téléphone, pour l'aider à mieux gérer différents défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affectifs : stress, deuil, prise de décision importante, etc. • Conjugaux : relation de couple, vie sexuelle, séparation, etc. • Familiaux : éducation des enfants, vieillissement des parents, etc. • Professionnels : carrière, satisfaction au travail, épuisement professionnel, etc. • Physiques : maladie chronique, dépression, anxiété, fatigue, trouble du sommeil, etc. • Dépendances : drogues, alcool, jeu, etc. <p><i>Maximum de trois consultations gratuites d'une heure par année.</i></p>	<p>Avec l'assistance habitation, l'assuré est mis en contact avec des professionnels qualifiés, que ce soit pour planifier des travaux, recevoir des conseils ou obtenir rapidement les services d'un professionnel.</p> <p>Trois volets s'offrent à lui.</p> <p>Volet référence³</p> <p>Pour des travaux « non urgents » de toutes sortes (intérieurs ou extérieurs).</p> <p>Volet conseil³</p> <p>Pour obtenir des conseils d'entretien, de rénovation ou d'achat.</p> <p>Volet service d'urgence³</p> <p>Un service 24 h/24, 7 j/7, en cas de bris ou de dégât important.</p>

¹ Assuré enfant : L'accès au service est offert en tout temps à l'assuré, à sa famille proche (père, mère, frère, soeur) ainsi qu'aux grands-parents lorsqu'ils sont preneurs du contrat de l'enfant.

² Un enfant est considéré à charge jusqu'à 21 ans ou jusqu'à 25 ans s'il étudie à temps plein.

³ Service de référence seulement. Les coûts engendrés seront à la charge de l'assuré.

Parce que la santé des membres-clients est une priorité, nous leur donnons les moyens de la protéger.

desjardins.com/soutiensante | desjardinsassurancevie.com/soutiensante